

L'hon. M. ROBB: Ce sont des dépenses imprévues comme pour la réception de premiers ministres ou de représentants de pays étrangers en visite au Canada, de même que pour une catastrophe imprévue, par exemple.

Le très hon. M. MEIGHEN: Pour des associations de chômeurs?

L'hon. M. ROBB: Je ne dirais pas cela.

Le très hon. M. MEIGHEN: Parce que c'est la vérité.

M. GOOD: J'ignore si j'aurai une autre occasion de dire ce que je désire dire au sujet de ce département, c'est pourquoi j'en profite maintenant.

Ce qui m'a particulièrement frappé depuis que je suis en Chambre c'est la différence manifeste qu'il y a entre l'organisation du département des Finances et celle des autres départements. Prenons, par exemple, le département de l'Agriculture, dont les chefs de services sont des spécialistes dans leur sphère propre. Je reconnais qu'il faille avoir les services d'experts dans plusieurs de ces départements. Mais dans celui des Finances, autant que je puis m'en rendre compte, il ne se trouve personne bien renseigné en économie politique, qui se soit occupé d'étudier les questions qu'on devrait bien connaître et bien étudier dans ce département. Je suis peiné d'avoir à faire des personnalités, mais le sous-ministre des Finances, qui, si je ne me trompe, est aussi secrétaire du conseil du trésor, a comparu deux ou trois fois devant le comité de la banque et du commerce et j'ai eu l'occasion de discuter privément avec lui certaines questions. Comme je l'ai dit je suis peiné de faire des personnalités, mais selon moi il n'a aucune compétence pour donner des avis sur les matières soumises à son département, et on ne peut exiger que le ministre étudie, personnellement, toutes ces questions d'ordre technique dont son ministère est saisi.

Je tiens à affirmer avec la plus grande vigueur au ministre et à la Chambre qu'il devrait y avoir au moins un bon économiste au département des Finances, un bon spécialiste connaissant parfaitement la théorie et la pratique dans cette partie, employé comme conseiller. A mon sens, il est simplement honteux qu'il n'y ait personne, sauf le sous-ministre actuel, dont je reconnais volontiers l'excellente compétence sous d'autres rapports, mais qui n'en possède pas à cet égard, et je demande instamment au ministre de faire face à la situation et d'user du même sens commun dont nous avons usé dans les autres départements, où nous avons eu le bon sens d'utiliser les services de spécialistes qui ont consacré des années d'étude à leur partie respective.

Etablissez une comparaison avec un autre département, celui de l'Intérieur—la division des Mines, par exemple. Quelle folie ce serait de confier la division des Mines à un teneur de livres! Et cependant il n'y a personne au département des Finances, autant que je puis découvrir, sauf ceux au courant de la routine de la comptabilité, qui ait les connaissances nécessaires. Permettez-moi d'indiquer au ministre et à la Chambre l'homme qu'il nous faut au ministère des Finances. Il nous faut un homme ayant les connaissances de notre statisticien fédéral, et nous en avons grand besoin au département des Finances. Je répète encore une fois en toute sincérité au ministre et à la Chambre qu'à moins d'une réorganisation de ce département, je prévois que nous ne progresserons pas mais continuerons à suivre les mêmes méthodes insensées que par le passé. L'honorable député de York-Ouest (sir Henry Drayton) a déjà mentionné la difficulté de sortir de la routine en matière d'administration. Si nous sommes routiniers dans quelque département, nous le sommes certes aux Finances. J'en donnerai un exemple. Au comité de la banque et du commerce, l'an dernier, on a demandé si le département avait jamais examiné ou non l'opportunité de varier le taux de l'intérêt sur les avances faites en vertu de la loi financière, et le sous-ministre répondit par la négative. Je lui ai demandé s'il y avait jamais songé; lui-même n'y avait pas songé—si le conseil du trésor avait jamais discuté la chose ou y avait songé. Non. Cette question, d'importance primordiale à mon sens, ne semble pas avoir jamais fait l'objet de la moindre étude. Si un économiste parfaitement compétent était attaché au département, on pourrait faire épargner au pays des milliers et des milliers sinon des millions de dollars par année, et nous serions en mesure d'accomplir quelque réel progrès. C'est d'autant plus nécessaire que nous avons plusieurs problèmes financiers très sérieux à résoudre. Certains députés de cette Chambre ont fait de temps en temps, depuis quelques années, des propositions touchant ce qu'on pourrait appeler de nouvelles méthodes de gestion financière. Le ministre intérimaire des Finances (M. Robb) et le ministre des Finances (M. Fielding) avant lui les ont en général ridiculisés. Je ne prétendrai pas que toutes ces propositions fussent sages et praticables, mais je dirai au ministre qu'on devrait s'efforcer de les étudier. Le Gouvernement ne devrait pas les écarter dédaigneusement d'un simple geste méprisant, comme si elles ne méritaient pas considération. Il se peut fort bien que nous trouvions dans ces méthodes plus modernes une aide très appréciable et un très grand secours pour notre administration financière, mais comme je l'ai